



Date de création : 28/10/2019	Auteur : MD	Documents associés :
Participants : E. BARANES, G. CHEIKBOSSIAN, S. MICHEL, F. MIRABEL, B. MULKAY, F. RICCI, M. DAVIN, E. LAVAINÉ, P. LECTARD, A. NGUYEN-HUU, M. REYMOND, M. SALA, F. SEYTE, L. HUILLET, N. LOPEZ, C. ANDRE, M. FRANCALANCI.	Représentés : T. BLAYAC, B. MAGDALOU, P. MAHENC, J-C POUDOU, R. MESTRE, J. ROUANET, C. ASSAF, R. PLANTON.	Membres de droit et invités : M. CORTADE (Vice Doyen) M. MAGLIARI (Directeur Administratif) Mme DUTILH (Direction - Gestionnaire)

25 présents ou représentés sur 38 membres en exercice.

La séance du conseil en formation plénière est ouverte à 14h00.

FORMATION RESTREINTE _ 13h45

- I. Campagne de renouvellement des éméritats

FORMATION PLENIERE _ 14h00

- I. Désignation d'un secrétaire de séance
- II. Informations générales
- III. Appel à questions diverses
- IV. Approbation du PV du 11 juillet 2019
- V. Structuration de l'offre de formation mentions/parcours :
 - Licence
 - MasterEn présence de M. Jean Patrick Respaut, VP Formation et Vie Universitaire
- VI. Capacités d'accueil et critères de sélection en MASTER
- VII. Capacité d'accueil en L1 Parcoursup
- VIII. Actualisation des Statuts UFR Économie (pas de quorum à la séance du 5/11/2018)
- IX. Règlement intérieur Salle des Marchés
- X. Licence Moblab : complément de financement

Formation restreinte

Campagne de renouvellement des éméritats.

Présentation des demandes de M. Bismut, M. Serra et M. Percebois.

F. Ricci souhaiterait que soient adoptés les critères suivants comme conditions au renouvellement de l'éméritat :

- Ne pas participer à la prise de décision concernant la gouvernance et les projets de l'offre de formation
- Ne pas participer à la décision concernant le recrutement des nouveaux collègues.

F. Mirabel rappelle le cadrage général. L'éméritat peut être attribué pour service rendu. Les émérités n'interviennent pas directement dans l'organisation des formations ou des recrutements (un enseignant-chercheur émérité ne peut pas participer à un comité de sélection) mais peuvent apporter leur expertise et leur expérience.

B. Mulkey indique que les trois personnes concernées par la demande de renouvellement d'éméritat ne sont dans aucun comité de sélection. Aucun élément factuel ne permet de dire que les émérités ont pris une quelconque décision dans le recrutement des nouveaux collègues.

S. Michel indique qu'il est fait allusion à M. Percebois. Elle précise que M. Percebois fait partie de l'UMR ArtDev dont il est membre de droit. ArtDev profite de l'expertise de M. Percebois.

F. Mirabel précise que la loi n'interdit pas les émérités de participer à la réflexion sur des formations et les recrutements. Il est intéressant d'avoir leur expertise. La loi ne leur permet pas de participer aux instances de recrutement, ce qui est le cas.

F. Mirabel propose un vote groupé.

S. Michel préfère un vote par nom.

F. Mirabel met au vote les demandes de renouvellement d'éméritat

- Claude Bismut : **adopté à l'unanimité**
- Jacques Percebois : **adopté (9 pour ; 1 contre)**
- Daniel Serra : **adopté à l'unanimité**

Formation plénière

F. Mirabel rend hommage à C. Lagarde qui nous a quittés le 20 octobre 2019.

Les membres du conseil observent une minute de silence en hommage à C. Lagarde.

F. Mirabel remercie JP Respaut, Vice-Président Formation et Vie Universitaire, de sa présence au conseil et qui interviendra dans le point sur la prochaine accréditation.

I. Désignation d'un secrétaire de séance

M. SALA est désigné secrétaire de séance.

II. Informations générales

• Campagne d'inscription 2019-2020

Mme Huillet, responsable de la scolarité, présente les données de la campagne des inscriptions administratives 2019-2020.

Au 30 septembre tous les étudiants ne sont pas inscrits, notamment les CPGE et les DU. 2007 étudiants sont inscrits à cette date.

Le nombre d'étudiants en L1 est plus stable depuis deux ans notamment via la mise en place de parcoursup et des capacités d'accueil.

	ECO_DIR_PV_20191021.VF.docx	2/10
--	-----------------------------	------

L1 : 616 étudiants
L2 : 283 étudiants
L3 : 288 étudiants
M1 : 313 étudiants
M2 : 233 étudiants
DU : 218 étudiants

Le nombre d'étudiants en master est en légère baisse.

Le nombre d'étudiants via Etudes en France a baissé car la plateforme a annoncé la mise en place des droits différenciés avant que l'Université de Montpellier décide d'exonérer les étudiants concernés par cette augmentation.

L. Huillet indique que SmartAgenda, mis en place depuis deux ans, est de plus en plus utilisé par les étudiants. Cet outil permet des prises de RDV et fluidifie la chaîne des inscriptions.

- Parcours « Réussir »

Mme Guillon est la responsable pédagogique de ce parcours.

T. Cortade fait un point sur le parcours Réussir mis en place cette année.

- 26 étudiants inscrits dans le parcours
- ces étudiants ont signé un contrat pédagogique
- la provenance de baccalauréat des étudiants (Bac professionnel et bac technologique) répond aux attentes du parcours.

M. Mirabel précise que le parcours a été calibré pour 30 étudiants.

- Projet de recherche « OPTIQUE »

Mme Lectard fait un point sur le projet de recherche « OPTIQUE ».

L'idée est de savoir comment nos enseignements vont aider les étudiants à acquérir leurs propres visions des politiques économiques.

- Vie étudiante

M. Mirabel annonce que l'UFR a décidé de résilier la convention de mise à disposition des locaux de la Kfet au regard de la liquidation future de l'association GIDE. L'idée est d'avoir une association étudiante qui reparte sur des bases saines avec la volonté de dynamiser la vie étudiante.

M. Mirabel passe la parole à M. Cortade et Mme Lectard concernant les élections de représentants étudiants par année d'étude.

M. Cortade indique que les étudiants se sont présentés par binôme en licence et seul en master. M. Cortade note un réel intérêt des étudiants à se présenter en tant que représentant et donne l'exemple des L2 où 3 binômes se sont présentés. Une première réunion a eu lieu durant laquelle le fonctionnement de l'UFR et de l'Université a été présenté ainsi que les missions auxquelles ils devront répondre tout au long de l'année.

M. Mirabel précise que les enseignants ont reçu un mail leur indiquant qui sont les représentants étudiants de chaque année d'étude.

M. Cortade ajoute que les représentants sont engagés à participer au conseil de perfectionnement.

- Démarche qualité

M. Mirabel annonce le calendrier de la certification à la licence :

- audit interne le 6 novembre 2019
- revue de processus le 13 novembre 2019
- revue de direction fin février 2019
- audit de certification le 26 mars 2020

III. Appel à questions diverses

Pas de questions diverses.

IV. Approbation du PV du 11 juillet 2019

M. Cortade note deux erreurs :

- en bas de la page 1 « d'élargir des cours la palette des cours à dispositions »
- page 2, informations générales paragraphe 2,

M. Ricci note une information erronée suite à une remarque qu'il aurait faite concernant un cours vacant dans le pot commun. Le PV ne mentionne pas l'exactitude de son intervention concernant les services enseignants.

M. Ricci souhaiterait reformuler son intervention : « F. Ricci remarque que trois collègues ont à ce jour un service prévisionnel de plus de 300 heures ETD et demande à F. Mirabel s'il considère que le processus d'allocation des cours a bien fonctionné ou pas »

M. Mirabel précise qu'il avait répondu à cette intervention en expliquant qu'il y avait 3 enseignants dans ce cas et qu'a priori, cela avait bien fonctionné. Ces 3 enseignants ont laissé vacants des cours qui ont permis notamment aux nouveaux d'obtenir un cours magistral dans leur service. Enfin, à l'issue du processus, il restait encore des cours vacants pour lesquels il a été difficile de trouver des enseignants volontaires.

(Avis favorable à l'unanimité)

V. Structuration de l'offre de formation mentions/parcours

Les membres de la commission masters pilotée par Mme Rey Valette sont conviés au conseil d'UFR afin d'assister à ce point de l'ordre du jour.

M. Mirabel propose à M. Respaut de faire un point sur le cadrage et la position de l'UM concernant la Licence.

M. Respaut expose les axes stratégiques dans lesquels l'établissement souhaite s'inscrire :

- améliorer la réussite en 1^{er} cycle (prise en compte de l'hétérogénéité des étudiants)
- décloisonner les formations et les débouchés professionnels à l'issue de la licence
- continuer le développement pédagogique et numérique
- préparer l'insertion professionnelle et mettre en évidence les connexions entre le monde universitaire et le monde socioéconomique (formation initiale, alternance, formation continue, apprentissage)

Il y a également une volonté de l'établissement de mettre en avant des cursus d'excellence : bi-licence, valoriser les étudiants avec un fort potentiel de réussite.

L'interdisciplinarité des formations est un point qui doit devenir le cœur de la future stratégie. Au moment de la fusion de janvier 2015, il y avait deux accréditations : une pour l'UM1 et une pour l'UM2. La prochaine accréditation sera la première de l'UM et devra montrer des cohérences d'interdisciplinarité démontrant le bien-fondé de cette fusion.

Concernant le cadrage de la Licence, l'établissement a suivi ce qui a été mis en place par l'arrêté Licence du 30 juillet 2018 : des volumes horaires de 500 à 600 heures par an pour des enseignements en présentiel et en non présentiel.

M. Respaut souhaite souligner un élément de cet arrêté qui concerne la charge de travail des étudiants. Il est noté que sur les 3 ans du cursus Licence, les étudiants ont une double charge de travail : les heures délivrées par l'établissement et le travail personnel varient entre 4500 et 5400 heures.

Il y aura la nomination d'un chargé de mission afin de définir la trajectoire de l'établissement dans la rédaction des blocs de compétences. Il s'agira d'accompagner l'ensemble des UFR, École, Instituts dans

	ECO_DIR_PV_20191021.VF.docx	4/10
--	-----------------------------	------

la prise en compte des blocs de compétences dans les UEs qui devront être prises en compte pour l'accréditation 2026.

Sur la réflexion de l'insertion professionnelle à la suite d'une licence, il y a actuellement 50 licences professionnelles, portées principalement par les IUT et dont les étudiants sont souvent issus de DUT/IUT. Il faudrait réfléchir à des passerelles pour les étudiants de L2 leur permettant de rejoindre ces licences professionnelles.

M. Mirabel présente les éléments de Licence (mention/parcours) comprenant un parcours classique, un parcours international et un parcours réussir. L'idée est de répartir les étudiants sur ces 3 parcours et de créer une bi-licence Économie-Science Politique ou une bi-licence Économie-Droit. M. Mirabel indique avoir rencontré le Professeur Éric Savarèse (professeur intervenant en L1 Economie dans le cours de *Sociologie Politique*), qui estime que la Licence science politique n'a pas un niveau suffisant en Économie et dans les matières techniques. Ce serait une réelle opportunité de créer une filière d'excellence et de sélectionner les meilleurs étudiants et de les former dans les deux disciplines, Science Politique et Economie.

M. Mirabel propose un vote de principe. Il doit rencontrer le Doyen de la Faculté de Droit Science Politique pour discuter de ce projet.

M. Mirabel ajoute que la Faculté s'est positionnée dans une mineure PACES, c'est-à-dire que la faculté d'Économie pourra être une filière mineure dans l'accession au portail Santé.

Mme Michel intervient en précisant qu'elle avait travaillé et déposé avec M. Lagarde un projet de Bi-Licence Droit mais le projet n'avait pas abouti.

M. Mirabel confirme que la Bi-Licence dont Mme Michel parle est bien le même projet qu'il a souhaité réactiver. M. Mirabel ajoute que M. Reymond s'est proposé pour continuer ce projet initié par M. Lagarde et le réactiver.

Mme Michel demande à M. Respaut quels moyens seront mis en place pour l'accompagnement à la réussite des étudiants. Par exemple 1800 heures de cours réparties en semestres créent des emplois du temps surchargés aussi bien pour les étudiants que pour les enseignants. Concernant l'ouverture à l'international de la Licence, tout le monde est forcément favorable mais c'est souvent le manque de moyens qui est un frein.

M. Respaut indique qu'il y a eu un appel à projet MUSE sur l'internationalisation des formations et seulement 3 projets ont été déposés.

Mme Rey-Valette présente les propositions de structuration des masters dans le cadre de la prochaine accréditation, l'objectif étant de rendre plus lisible les masters en réduisant le nombre de parcours/mentions. Il est important d'éviter les redondances, de valoriser les compétences. Mme Rey-Valette précise que, suite au cadrage UM, il est nécessaire de réduire le volume horaire.

Suite aux réunions et collectes d'informations, la commission s'est rendu compte que, pour rendre lisibles les masters de la faculté auprès des recruteurs, la solution n'est pas tant de réduire le nombre de parcours mais plutôt de mieux les cibler et de mieux les afficher. Elle rappelle le fait que les intitulés des mentions sont imposés au niveau national ce qui n'est pas toujours lisible pour le monde professionnel. Il vaut mieux dans ce cas communiquer sur les parcours dont les intitulés sont décidés au niveau de chaque établissement.

La mention MBFA va dédoubler un parcours pour mieux répondre aux exigences du marché du travail et créer un parcours en alternance. L'idée pour les autres parcours est de les restructurer mais de garder une offre diversifiée pour mieux se positionner sur différents segments du marché du travail, et de cibler des thématiques de recherche.

La proposition est de mutualiser les parcours par modules de compétences. Il y aurait un tronc commun en M1 (au moins 15 ECTS selon le cadrage de l'UM) et des modules communs entre différents parcours selon les thématiques et les compétences/connaissances à délivrer aux étudiants.

Le plus compliqué est d'organiser l'ensemble des parcours en mentions. Le but était de raisonner à partir des parcours existants et d'avoir des mentions englobantes plus générales ; l'idée de deux mentions (MBFA/Eco) a émergé lors des commissions pour favoriser la lisibilité et l'attractivité auprès des étudiants.

A l'issue des réunions qui ont été organisées par la commission, plusieurs propositions ont émergé et peuvent être résumées autour de 4 options possibles (A, B, C et D). Hélène Rey-Valette souligne le fait que la commission Master a une préférence claire pour l'option A.

Option A : 2 mentions

Economie

MBFA

La mention MBFA serait maintenue au regard de la forte attractivité et des nombreuses mutualisations internes au sein de la mention. La position de la commission est de regrouper les autres mentions en une seule nommée Économie.

Option B : 3 mentions

Economie

Energie, Environnement, Transport

MBFA

Une mention *Énergie, Environnement, Transport* serait maintenue, mention dans laquelle on aurait 3 parcours EcoDevA / Transport / Economie Publique et Environnement avec des parcours restructurés.

Option C : 3 mentions

Economie

Energie, Environnement, Transport

MBFA

La mention *Énergie, Environnement, Transport* regrouperait 5 parcours EcoDevA / Transport / Economie Publique et Environnement / Economie de l'énergie / Évaluation de l'adaptation et des changements climatiques.

Option D : une mention

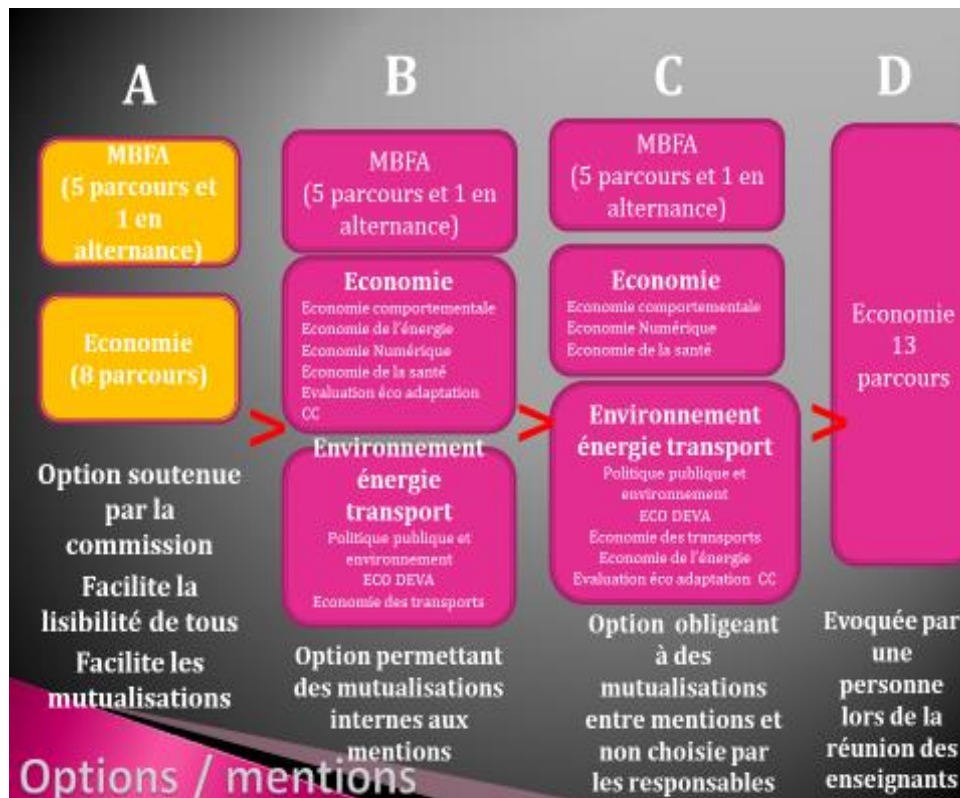
Une seule mention Economie regrouperait l'ensemble des parcours

M. Mirabel va demander un vote du conseil sur la structuration générale en mention/parcours et non sur le détail des maquettes. M. Mirabel soumet au vote au choix 4 options :

- A (MBFA/Économie)
- B (MBFA/Économie/EET (EET avec trois parcours))
- C (MBFA/ EET (EET avec 5 parcours))
- D (Économie)

Récapitulatif :

	ECO_DIR_PV_20191021.VF.docx	6/10
--	-----------------------------	------



Mme Lavaine se demande comment une Faculté d'Économie peut avoir d'un côté 6 parcours de finance à côté de 8 parcours d'Économie (Option A) ? Elle fait part de son inquiétude de dévaloriser l'Économie en choisissant cette première option.

M. Mirabel ajoute que, initialement, ce n'était pas « Économie » mais « Économie appliquée ». Il y a aussi un point de vue organisationnel car MBFA regroupe 280 à 300 étudiants chaque année.

M. Sadefo prend la parole pour préciser que la mention MBFA ne fait pas référence seulement à la finance mais surtout au risque financier avec une solide formation en économétrie.

M. Cheikbossian précise que les propos de M. Sadefo complètent ceux de Mme Lavaine, puisque le titre de la formation MBFA ne reflète donc pas son contenu.

M. Mirabel donne la parole à M. Ricci qui précise que pour lui, l'option A est le plus mauvais choix car un parcours Économie peut devenir un parcours « fourre-tout ». Pour lui, si la communication ne se fait que sur les parcours, c'est l'option D la plus pertinente. En terme de lisibilité, c'est l'option C qui doit être choisie car elle renvoie à une très bonne cohérence entre les domaines de l'énergie, de l'environnement et des transports et qu'elle permet un nombre important de mutualisations. Il rappelle qu'au regard de la manière de travailler de la commission Master, il a été contraint de démissionner de la responsabilité du parcours Énergie.

Hélène Rey-Valette répond que la commission Master n'est en rien responsable de sa décision de démissionner.

M. Baranes intervient pour répondre à Mme Lavaine.

Il part du constat que la structuration actuelle en 4 mentions n'est pas attractive. Par ailleurs, il rappelle que le ministère nous contraint sur des intitulés de mentions beaucoup trop généraux. L'idée de la structuration (option A) est de garder l'attractivité du master MBFA et d'avoir une mention générale Économie qui permettra d'être beaucoup plus libre sur les intitulés des parcours mis en place.

M. Cheikbossian trouve que beaucoup de temps a été passé à faire le dossier HCERES pour les mentions et se demande pourquoi il faut remonter la structuration de l'offre de formation avant d'avoir les résultats

de l'autoévaluation. Il entend bien que l'UFR souhaite communiquer sur les parcours mais il précise qu'officiellement seules les mentions existent.

M. Mirabel précise que les parcours ont une existence et qu'ils sont mentionnés sur les diplômes.

M. Respaut apporte une précision sur ce point. La mention est accréditée au niveau de l'Université. Ensuite, l'Université prend la responsabilité de mettre en place des parcours au sein des mentions. Sur le diplôme, la mention et le parcours apparaissent.

M. Cheikbossian souhaite préciser qu'au niveau national seules les mentions sont reconnues avant les parcours.

M. Respaut souhaite répondre quant au timing de l'HCERES. Il précise que, suite à la remontée des dossiers, l'HCERES va faire une visite de l'établissement au mois de mars 2020. Pour avril, il faudra donc faire remonter l'ensemble de l'offre de formation.

M. Benhmad rappelle que la mention MBFA fonctionne très bien, est lisible et très attractive puisqu'elle représente 60% des effectifs des étudiants en Masters.

Mme Huillet fait part d'une inquiétude administrative. Beaucoup de choses sont organisées à la mention comme les commissions et les changements de parcours. Mme Huillet craint qu'une seule mention donne beaucoup de liberté aux étudiants dans les changements de parcours. De plus, une seule mention impose un seul jury ce qui lui paraît peu réalisable.

François Mirabel rappelle que des « pré-jurys » sont déjà organisés par parcours avant la tenue du jury au niveau de la mention.

Mme Huillet demande à Mme Rey-Valette si, pour les M2, la commission a déjà commencé à travailler sur la semestrialisation. Mme Rey-Valette répond que cela fait partie des prochaines discussions.

Mme Francalanci intervient pour donner le point de vue d'un professionnel extérieur. Le profil A est pour elle le plus pertinent dans la mesure où la mention MBFA est lisible et attractive et où les parcours de la mention Economie sont beaucoup plus explicites. Il faudra communiquer sur ces parcours auprès des professionnels.

M. Mulkay intervient sur la question du financement de l'offre de formation ; il précise qu'il n'intervient pas en tant que membre de la commission Master mais en tant qu'enseignant-chercheur à la faculté d'économie. Pour lui, avec la structuration proposée et le nombre important de parcours dans la mention Economie (8 parcours), il faudra mutualiser la majorité des cours (entre 75 et 80%) pour tenir compte de la contrainte budgétaire. Par ailleurs, la volonté de renforcer les cours techniques en Master obligera l'UFR à trouver des enseignants-chercheurs ayant les compétences pour faire ces cours.

M. Willinger aborde la question de la co-accréditation de son parcours avec l'Université Montpellier Paul-Valéry (UMPV). Dans ce parcours, il souhaite augmenter les mutualisations avec l'UMPV dès la première année de Master avec une base de financement 50/50. Il se demande s'il est possible de co-accréditer un même parcours entre deux mentions qui ne relèvent pas du même domaine : une mention psychologie à l'UMPV et une mention économie à l'UM ?

Mme Michel intervient pour donner son point de vue sur les options proposées. Elle indique d'abord qu'elle est sensible aux arguments avancés par Mme Lavaine. Elle indique ensuite qu'il faudra faire attention à la charge administrative que risque d'entraîner une structuration des Masters en deux mentions. Il faudra travailler en étroite collaboration avec la scolarité ; les contraintes à ce niveau seront fortes.

Il y a également une question plus spécifique qui porte sur le domaine de l'évaluation économique qui intéresse aujourd'hui beaucoup de parcours pour la formation des étudiants. L'évaluation économique était initialement portée par le master de Mme Rey-Valette ; le domaine doit s'inscrire aujourd'hui dans une plus grande transversalité et permettre la mise en place de cours communs aux différents parcours.

Mme Michel demande aussi une certaine vigilance pour ne pas abandonner la spécificité des parcours au détriment de la mutualisation.

Christophe André intervient pour donner sa vision en tant qu'entrepreneur. Il s'étonne qu'après un an de discussions et de réunions, la communauté n'ait pas encore réussi à s'entendre sur la structuration et les intitulés des mentions/parcours. Pour lui, la priorité est de continuer à valoriser les formations qui fonctionnent bien, qui affichent des taux d'insertion professionnelle élevées et qui sont attractives pour les étudiants.

Suite à la présentation faite par M. Respaut, il est noté qu'il doit y avoir 25% d'intervenants extérieurs. Mme Rey-Valette demande si cela doit s'appliquer à tous les masters ?

M. Respaut explique que ce niveau de contrainte s'applique à toutes les formations Master qui ont une sortie à Bac+ 5, démontrant une synergie avec le monde socio-économique.

M. Nguyen-Huu déclare que, selon lui, les préférences entre les options B et C sont visiblement liées à des questions relatives aux responsabilités des parcours concernés. Il rappelle qu'il a été invité à la commission pour apporter ses idées sur la structuration des masters. Cependant, il a le sentiment que seuls les responsables de master ont un poids dans la décision finale. Il le regrette profondément. Il aurait souhaité qu'on parte des compétences des enseignants-chercheurs pour bâtir l'offre de formation.

Mme Rey-Valette est étonnée de l'intervention de M. Nguyen-Huu car le but de cette commission était vraiment d'associer les enseignants aux discussions, ce qui a été fait dans le cadre de toutes les réunions que la commission a organisées.

M. Mirabel souligne que les membres du conseil ont pu s'exprimer et donner leur vision. Il propose de voter sur les structurations des masters. L'option est adoptée à la majorité :

Option A : 16

Option B : 0

Option C : 6

Option D : 2

Ne prend pas part au vote : 1

Vote sur le principe des cours communs des M1 au 1^{er} semestre et au 2nd semestre qui représentent à minima 15 ECTS : PIR et Anglais

(Avis favorable, 25 pour)

Vote sur le principe de la structuration générale de la Licence : une mention Économie avec le parcours général, le parcours international, le parcours réussir.

(Avis favorable, 25 pour)

Une bi licence Économie / Science Politique (sans coût supplémentaire).

(Avis favorable, 25 pour)

Participer à la filière santé avec une UE mineure dans la réforme PACES.

(Avis favorable, 25 pour)

VI. Capacités d'accueil et critères de sélection en Master

M. Mirabel rappelle que le tableau des critères a été envoyé et que les responsables de masters ont été sollicités pour déterminer : les capacités d'accueil 2020-2021 et les critères de sélection (cf. tableau).

Mme Seyte précise qu'elle avait baissé la capacité d'accueil de son parcours, mais avec l'ouverture d'un parcours en alternance, la capacité totale sera toujours de 70 étudiants.

(Avis favorable, 25 pour)

	ECO_DIR_PV_20191021.VF.docx	9/10
--	-----------------------------	------

VII. Capacité d'accueil en L1 ParcoursSup

M. Mirabel rappelle que, l'année dernière, une capacité à 340 étudiants a été votée. Le rectorat a demandé si la Faculté pouvait ouvrir 30 places de plus et bénéficier d'un financement supplémentaire de 1600 euros par étudiant.

M. Mirabel propose de garder une capacité de 370 étudiants en L1 (hors redoublants).

(Avis favorable, 25 pour)

VIII. Actualisation des statuts de l'UFR Economie

Quorum non atteint

IX. Règlement intérieur Salle des marchés

M. Mirabel explique que le règlement, rédigé par M. Baranes, sur la salle de marché a pour objectif d'avoir plus de lisibilité sur la salle afin qu'elle puisse être mobilisée et utilisée par le plus grand nombre, à la fois au niveau pédagogique et au niveau recherche et quel que soit le laboratoire d'appartenance.

(Avis favorable, 25 pour)

X. Licence Moblab

M. Mirabel passe la parole à M. Willinger.

M. Willinger souhaite un financement pour 100 accès au logiciel Moblab. Il convient de voter un financement supplémentaire pour un montant total de 1680 dollars (le vote initial était de 1008 dollars)

Il est précisé que M. Willinger peut demander à l'avenir un co-financement de l'EDEG. L'année prochaine, il répondra aux appels à projets de l'UM sur les innovations pédagogiques, ce qui lui permettra de financer ce type d'achat.

(Avis favorable, 21 pour)

La séance est levée à 17h15

	ECO_DIR_PV_20191021.VF.docx	10/10
--	-----------------------------	-------